

pas entièrement l'avis de leur parti sur cette question. J'ai surveillé la manifestation progressive de ces divergences de vues au sujet du partage des impôts entre le gouvernement fédéral et les provinces. Puis, il y a eu de sérieux désaccords sur la question du drapeau. Ces mésententes sont de nouveau survenues pendant les pourparlers sur l'administration des affaires des Esquimaux. Ces divergences sont tellement aiguës et fréquentes qu'il y a place, à mon avis, pour six partis.

M. Pigeon: Nous ne sommes pas des esclaves au sein de notre parti.

Une voix: Qu'on s'en tienne au bill à l'étude.

M. Prittie: Je désire féliciter certains députés d'arrière-plan du parti libéral, les plus jeunes représentants de ce parti, du magnifique travail qu'ils ont fait en louangeant ce bill devant la Chambre. Je sais qu'il déçoit tellement leurs espoirs et qu'il correspond tellement peu aux promesses qu'on a faites au cours de la campagne électorale, que ces députés doivent être désappointés. Malgré cela, ils sont merveilleusement bien parvenus à cacher leur désappointement en louant ce bill.

Je reviens à la mesure elle-même. Un certain nombre d'orateurs ont fait allusion au régime adopté après la seconde guerre mondiale à l'égard des étudiants ex-militaires. C'est le ministère des Affaires des anciens combattants qui administrait ce régime et c'est, à mon avis, le meilleur régime d'aide aux étudiants que nous ayons eu au Canada. Je souligne le fait qu'il s'agissait d'un programme fédéral et que, pour autant que je sache, aucune région du pays ne s'y est opposée. Ce régime prévoyait le paiement des frais de scolarité et des frais de subsistance.

Je le répète, sans être parfait, c'était un bon programme. Lorsqu'il l'a présenté, le ministre des Affaires des anciens combattants avait dit qu'on devait y prévoir un élément d'effort et pour cela, il ne fallait pas donner trop d'argent à l'étudiant. Il y avait un élément d'effort, à n'en pas douter. Un grand nombre parmi nous qui, grâce à ce programme, avons poursuivi nos études, avons dû trouver des emplois pour joindre péniblement les deux bouts. Je partage l'avis de l'honorable député de York-Scarborough (M. Moreau). A mon sens, cet élément de lutte n'est pas souhaitable. J'estime que les étudiants qui fréquentent l'université et d'autres institutions d'enseignement supérieur devraient pouvoir suivre les cours, lire dans les bibliothèques et prendre part à des séances de discussions. Je ne crois pas qu'ils devraient perdre du temps à travailler dans les stations-service, à creuser des fossés, à couper du bois et ainsi de suite. Il paraît que ces travaux forment le caractère; pour ma part, j'en doute.

[M. Prittie.]

M. Fisher: Je parie que c'est ce qu'a fait le ministre des Finances (M. Gordon).

M. Rapp: Ne le dérangez pas.

M. Prittie: Il me semble que ce n'est qu'en temps de crise que nous faisons vraiment bien les choses. En 1939, notre économie était sans ressort; nous l'avons ranimée. Immédiatement après la guerre, nous avons adopté un programme pour l'instruction des anciens combattants, et des milliers de Canadiens, jeunes ou mûrs, ont pu en tirer parti. Je me demande où en serait notre monde professionnel à l'heure actuelle si nous n'avions pas mis ce programme en œuvre. Il y a sans doute des milliers d'instituteurs, de médecins, de scientifiques, d'avocats et de comptables qui, sans ce programme, n'auraient pu étudier pour accéder à leurs postes actuels. Maintenant, quelques années plus tard, le programme tire à sa fin et nous sommes revenus à nos anciennes méthodes.

Cette situation signifie que les étudiants très doués n'éprouvent pas normalement beaucoup de difficulté. Ils ont l'intelligence voulue pour profiter de toutes les meilleures bourses. De même, les étudiants qui viennent de familles à l'aise n'ont guère à se préoccuper. Mais la plupart des étudiants canadiens ne se rangent dans aucune de ces catégories; ce sont les personnes ordinaires qui travaillent dans nos bureaux et nos écoles, qui deviennent des omnipraticiens, entrent dans les professions libérales. La plupart d'entre eux doivent se débattre dans des circonstances difficiles pour suivre des cours à l'université.

Il y a des choses que nous devrions faire à l'échelle nationale. Nous en avons déjà accomplies, et même fort bien. L'assurance-chômage est administrée à l'échelon national et, sans doute, tous sont d'accord. La planification des hôpitaux est soumise à des ententes fédérales-provinciales qui donnent d'assez bons résultats. Les allocations familiales sont administrées sur une base nationale et le régime de pension proposé le sera aussi, à l'exception d'un compromis visant l'affectation des fonds qui, à mes yeux, est regrettable. Il faudrait songer à accomplir d'autres choses à l'échelle nationale. Nous nous heurtons à un problème constitutionnel chaque fois qu'il est question d'éducation au Parlement. Aucun autre pays, sauf erreur, n'est affligé de problèmes et de discussions constitutionnels autant que le Canada. Je sais, comme tout le monde, que l'article 13 attribue effectivement la compétence dans ce domaine aux provinces. Je vais exprimer maintenant mon opinion personnelle, car j'estime que mon parti, tout comme les autres, ajoute encore foi aux principes de l'article 93. Je ne prétends pas que tous les niveaux d'enseignement devraient relever du